



Un label qualité pour mettre en valeur l'**excellence** en matière d'internationalisation des formations et des établissements.

Le « Certificate for Quality in Internationalisation » (CeQuInt) est un **label de l'European Consortium for Accreditation (ECA)**, association d'agences d'accréditation et d'assurance qualité européennes. La CTI est opérateur d'ECA pour l'attribution du label CeQuInt au niveau des formations d'ingénieur.

La procédure CeQuInt est **facultative** et **complètement indépendante de l'accréditation CTI** ; elle est réalisée uniquement sur demande spécifique des formations intéressées. Elle peut cependant - pour des avantages organisationnels pour les écoles et pour la CTI - être adossée à la procédure d'accréditation CTI dans le cadre du calendrier périodique.

La **méthodologie spécifique en anglais** inclut un rapport d'auto-évaluation selon les critères du référentiel CeQuInt et une visite d'experts internationaux sur place.

Le label a une durée de **5 ans**.

Plus d'informations :



<http://ecahe.eu>



<http://ecahe.eu/home/internationalisation-platform/certification>



Contact CTI pour CeQuInt : Julie NOLLAND, julie.nolland@cti-commission.fr



Un site d'échanges pour mettre en valeur les **bonnes pratiques** en matière d'internationalisation des formations et des établissements.

L'**European Consortium for Accreditation (ECA)** propose de publier sur des pages dédiées de son site des exemples de bonnes pratiques en matière d'internationalisation, soit identifiées lors d'une évaluation en vue de l'attribution du label CeQuInt, soit sur proposition des formations et établissements, indépendamment de toute demande d'obtention du label. Un jury international d'ECA valide les propositions avant publication sur le site.

Plus d'informations : <http://ecahe.eu/home/internationalisation-platform/good-practices>





Les normes et critères du label CeQInt pour les formations

traduction proposée par la CTI sur la base des documents rédigés en langue anglaise par ECA

Norme 1 : Internationalisation visée

- Critère 1a : **Objectifs stratégiques soutenus**
Les objectifs stratégiques de l'internationalisation du programme sont documentés. Ils sont partagés et soutenus par les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du programme.
- Critère 1b : **Objectifs opérationnels vérifiables**
Des objectifs opérationnels vérifiables ont été formulés qui permettent de suivre la réalisation des objectifs stratégiques de l'internationalisation.
- Critère 1c : **Impact sur la formation**
Les objectifs stratégiques de l'internationalisation incluent de façon explicite des mesures qui contribuent à la qualité globale du programme.

Norme 2 : Apprentissage international et interculturel

- Critère 2a : **Compétences visées**
Les compétences internationales et interculturelles visées définies par le programme reflètent clairement les objectifs stratégiques de l'internationalisation.
- Critère 2b : **Évaluation des étudiants**
Les méthodes utilisées pour l'évaluation des étudiants permettent de mesurer l'acquisition effective des compétences internationales et interculturelles visées.
- Critère 2c : **Réussite des diplômés**
L'acquisition effective des compétences internationales et interculturelles visées par les diplômés du programme peut être démontrée.

Norme 3 : Enseignement et apprentissage

- Critère 3a : **Programme**
Le contenu et la structure du programme permettent l'acquisition des compétences internationales et interculturelles visées.
- Critère 3b : **Méthodes d'enseignement**
Les méthodes d'enseignement sont adaptées à l'acquisition des compétences internationales et interculturelles visées.
- Critère 3c : **Environnement de la formation**
L'environnement de la formation est adapté à l'acquisition des compétences internationales et interculturelles visées.

Norme 4 : Personnels

- Critère 4a : **Composition**
La composition des personnels (en qualitatif et quantitatif) facilite l'acquisition des compétences internationales et interculturelles visées.
- Critère 4b : **Expérience**
Les membres du personnel ont une expérience de l'internationalisation, des compétences interculturelles et des connaissances linguistiques suffisantes.
- Critère 4c : **Services**
Les services offerts aux personnes (formation, locaux, échanges) sont en accord avec la composition des personnels et favorisent les expériences internationales, les compétences interculturelles et linguistiques.

Norme 5 : Étudiants

- Critère 5a : **Composition**
La composition du groupe d'étudiants (origines nationales et culturelles) est cohérente avec les objectifs stratégiques de l'internationalisation du programme.
- Critère 5b : **Expérience**
L'expérience en internationalisation vécue par les étudiants est adaptée et correspond aux objectifs stratégiques de l'internationalisation du programme.
- Critère 5c : **Services**
Les services offerts aux étudiants (information accessible, conseils, encadrement, logement, Supplément au Diplôme) sont appropriés et en accord avec la composition du groupe d'étudiants.

Évaluation :

Chaque norme est notée selon 4 niveaux : « excellent », « bien », « satisfaisant », « non-satisfaisant ». Au moins 3 normes doivent être évaluées comme « bien » ou « excellent » et aucune norme ne doit avoir été évaluée comme « non satisfaisant » pour l'obtention du label.